

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre

de Conseillers en
exercice : 12

de Présents : 11

de Votants : 11

OBJET (9)
Budget Primitif 2025

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **25 mars 2025**

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :
17 mars 2025

COMMUNE DE TRESSIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Éric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :
Sophie DRUGMAN

Madame LEGLEYE Christine a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Budget Primitif 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission des Finances, réunie le 17 mars 2025 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 - VOTE le budget primitif 2025 en équilibre pour la Commune, tel qu'il est présenté dans la vue d'ensemble et détaillé par chapitres conformément au tableau ci-dessous :

SECTION de FONCTIONNEMENT à 1 283 188.22 € se décomposant comme suit :

RECETTES : Chapitres 1 283 188.22 €

002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	9 530.62 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	14 500.00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVER	152 750.00 €
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)	204 259.00 €
731	FISCALITE LOCALE	660 341.00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	194 707.60 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 900.00 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES	100.00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	100.00 €

DEPENSES : Chapitres 1 283 188.22 €

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	410 090.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	770 857.89 €
042	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	700.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	85 883.33 €
66	CHARGES FINANCIERES	13 500.00 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	1 500.00 €
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, DEPRESSIONS ET PROVISIONS	657.00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT à

564 940.34 €

RECETTES : Chapitres

564 940.34 €

001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	83 132.87 €
040	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	700.00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	195 184.47 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	135 923.00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	150 000.00 €

DEPENSES : Chapitres

564 940.34 €

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 000.00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	87 000.00 €
20	OPERATIONS D'ORDRES BUDGETAIRES	33 850.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	429 090.34 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €

Article 2 – PRECISE que le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement comme en investissement, conformément à l'article L.2312-2 du Code des Collectivités territoriales.

Article 3 – DONNE au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

Article 4 – AUTORISE conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 5 – AUTORISE Le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	6
Votes Contre :	1
Abstention :	4

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE

